



---

**Commission économique pour l'Afrique**

Bureau pour l'Afrique du Nord

**Comité intergouvernemental d'experts (CIE)**

Trente-troisième réunion

Tunis, 30 octobre -02 novembre 2018

**Premier rapport sur la réalisation des  
objectifs de développement durable au Maghreb**

**Résumé analytique**

***Le processus d'appropriation nationale et d'intégration des ODD dans les cadres de planification et de budgétisation connaît des avancées variables selon les pays, mais demeure globalement trop lent.***

Mise à part la Mauritanie, les trois autres pays doivent encore prioriser les ODD et définir les cibles et indicateurs nationaux correspondants. Malgré l'existence dans tous les pays de stratégies nationales de développement durable (SNDD)<sup>2</sup>, seul le Maroc pourrait en faire l'instrument de référence pour la réalisation des ODD, à l'instar d'autres pays européens (Suisse, Allemagne). Les trois autres pays utilisent leur stratégie de croissance (SCAPP-2030 pour la Mauritanie) ou leur plan national de développement à moyen terme (Algérie et Tunisie) pour opérationnaliser les ODD. On note quelques avancées dans l'intégration concrète des ODD dans les politiques sectorielles et locales, variables selon les pays et les secteurs.

En Algérie, le modèle de croissance économique (2016-2030) adopté en juillet 2016 ne fait pas explicitement référence au l'Programme 2030 mais intègre de nombreuses problématiques liées aux ODD. Il en est de même pour le programme quinquennal (2015-2019). La nouvelle Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNEDD 2018-2035), en cours d'adoption, prend en charge 14 des 17 objectifs de développement durable. Les travaux d'alignement des ODD avec les stratégies sectorielles sont en cours, sous l'égide des groupes thématiques ODD et du comité intersectoriel de coordination des ODD. Une revue de la préparation du gouvernement à la réalisation des ODD, pilotée par la Cour des comptes, est en cours. Elle vise à évaluer les dispositions prises pour l'atteinte des ODD et à proposer des recommandations pour améliorer la cohérence des politiques publiques et les mécanismes de gouvernance.

Le Maroc a exprimé à l'occasion du FPHN de 2016 sa volonté de mettre au point une approche intégrée et convergente des différentes stratégies sectorielles, dans le contexte de la réalisation des ODD. En effet, les objectifs de développement sont inscrits et mis en œuvre à travers des stratégies sectorielles dont la convergence n'est pas toujours assurée et constitue un défi pour le pays. C'est ainsi que la Stratégie nationale de développement durable (SNDD 2016-2030) a été approuvée en juin 2017 et pourrait servir, comme stipulé dans la charte nationale sur l'environnement et le développement durable, de cadre de référence et de convergence des différentes politiques publiques visant le développement durable. Il semble cependant qu'aucune position claire n'ait encore été prise à ce sujet. Une étude est en cours pour examiner la cohérence entre la stratégie et les ODD, réorienter son plan d'action et évaluer les besoins en financement pour sa mise en œuvre.

La Mauritanie a saisi l'occasion offerte par l'élaboration de sa nouvelle stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP, 2016-2030) pour y intégrer les ODD et les cibles nationales jugés prioritaires<sup>3</sup>. Un cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi de la SCAPP a été mis en place. Le suivi des ODD et l'élaboration des revues nationales volontaires à soumettre au FPHN font partie intégrante du système de suivi-évaluation et d'établissement de rapports de la SCAPP dont la matrice de suivi compte une batterie de 156 indicateurs incluant les ODD.

En Tunisie, le plan de développement quinquennal (2016-2020) inclut déjà la plupart des ODD. Une analyse du niveau d'intégration des ODD et des cibles dans le plan quinquennal de développement et dans certaines stratégies sectorielles, adoptées par le gouvernement, est en cours selon la méthodologie du RIA (Rapid Integrated Assessment). Cet exercice s'intègre dans le processus de révision à mi-parcours du Plan quinquennal de développement qui sera lancé en 2018 et la formulation en 2019 du nouveau plan quinquennal. Par ailleurs, le gouvernement envisage l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement 2030, intégrant les ODD. Le gouvernement bénéficie du programme conjoint du système des Nations Unies «d'appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et d'établissement de rapports concernant les ODD en Tunisie»,

signé avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère du développement et de la coopération internationale en mai 2018. Deux autres stratégies transversales ne sont toujours pas officiellement adoptées : la Stratégie nationale de développement durable (SNDD, 2014-2020) et la Stratégie nationale de l'économie verte (SNEV, 2016-2030) qui constitue un axe clé du plan quinquennal.

***Les arrangements institutionnels et les responsabilités en matière de pilotage, de coordination et de suivi des ODD se mettent progressivement en place.***

L'Algérie et la Mauritanie ont créé de nouvelles structures de coordination et de concertation (Comité interministériel de pilotage présidé par le Premier Ministre ainsi que des comités sectoriels et régionaux en Mauritanie ; Comité interministériel de coordination et de suivi des ODD, présidé par le Ministre des affaires étrangères ainsi que des groupes thématiques-ODD, en Algérie).

Au Maroc, un cadre de gouvernance a été mis en place pour le pilotage et le suivi de la SNDD avec deux comités : un comité stratégique présidé par le chef de gouvernement, ayant un rôle politique et d'orientation stratégique d'une part, et un comité de pilotage, animé par le Secrétariat d'État chargé du développement durable<sup>4</sup>, ayant un rôle de suivi effectif de la mise en œuvre de la stratégie, d'autre part. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération assume le rôle de leadership politique pour les ODD tandis que le Ministère des affaires générales et de la gouvernance (MAGG) continue de travailler sur la convergence et l'harmonisation des politiques publiques. Il demeure toutefois important de préciser clairement la structure qui sera en charge de la coordination de la réalisation des ODD.

En Tunisie, le Ministère des affaires étrangères assure le leadership politique tandis que le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération (MDICI) assure la coordination technique (sectorielle et régionale) et pilote le processus d'élaboration du premier rapport national volontaire qui sera soumis au FPHN- 2019. La mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination est aussi l'un des objectifs du programme conjoint du système des Nations Unies « d'appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et d'établissement de rapports concernant les ODD en Tunisie ».

***La disponibilité des données constitue un défi majeur pour tous les pays mais à des degrés divers.*** Des exercices d'évaluation de la disponibilité des indicateurs ont été réalisés dans tous les pays. Au Maroc, le système statistique national serait en mesure de produire au moins 60 % des indicateurs du cadre mondial (Étude HCP, 2016). En Mauritanie, le rapport sur la situation nationale de référence des ODD retenus dans le cadre de la SCAPP (MEF, mars 2017) montre quant à lui que 54 % de ces indicateurs ne sont pas renseignés. En Tunisie, les résultats préliminaires de l'analyse du déficit de données, présentés en juillet 2018, montrent un niveau de disponibilité des indicateurs de l'ordre de 55 %. En Algérie, ce niveau serait de 50 %. On note un déficit plus marqué pour les données sur l'environnement, l'agriculture et la gouvernance.

Pour relever ce défi et répondre aux besoins en informations destinées à renseigner les indicateurs, la Mauritanie a élaboré la stratégie nationale de développement de la statistique (2016-2020), sur la base de l'évaluation de la stratégie précédente (2011-2015). Certains pays (Maroc, Tunisie, Algérie) disposent déjà d'un système opérationnel de suivi des indicateurs de l'environnement et du développement durable liés à la SNDD<sup>5</sup>, qui pourrait être mis à profit pour bâtir le nouveau dispositif de suivi des ODD. À cet effet, le rôle des observatoires nationaux et régionaux de l'environnement et du développement durable dans le suivi des ODD est à considérer.

***En matière d'établissement de rapports***, le Maroc est le seul pays du Maghreb à avoir présenté en 2016 un premier rapport volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN). L'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie sont officiellement inscrites pour présenter leur premier rapport au FPHN en 2019.

***La question du financement du développement durable reste posée à l'ensemble des pays***, qui souscrivent à la nécessité d'accroître les ressources internes et la contribution du secteur privé, notamment à travers des approches de partenariat public-privé (cf. PAAA et cible 17.17) et d'amélioration du climat des affaires pour attirer les IDE dans les secteurs clés, en mesure de favoriser l'atteinte des ODD. Pour relever ce défi, les pays devront en outre prendre les mesures nécessaires pour :

- Orienter les flux financiers vers les secteurs prioritaires pour la réalisation des ODD et tenir compte des interconnexions entre les ODD dans les affectations budgétaires ;
- Diversifier les options de financement en faisant appel à une combinaison adaptée d'instruments de financement ;
- Mettre en place le cadre adéquat pour favoriser la contribution des acteurs du secteur privé et des banques ;
- Renforcer les connaissances et les capacités pour mieux tirer parti des sources et instruments de financement, de plus en plus diversifiés et sophistiqués (par exemple, fonds, initiatives internationales, obligations vertes, etc.).

***L'analyse thématique a révélé les avancées réalisées mais aussi les défis à relever :***

Le Maghreb est la seule sous-région en Afrique qui a atteint l'objectif de l'ODD visant à lutter contre la faim (FAO, Aperçu régional sur l'insécurité alimentaire, 2016). La prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (cible 2.1 de l'ODD 2), mesurée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), serait de l'ordre de 12 % en Afrique du Nord (hors Mauritanie, considérée dans le groupe Afrique de l'ouest) contre 26 % en Afrique (Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde (FAO, 2017). Malgré les gains de croissance de la production agricole, l'offre nationale de production céréalière ne couvre pas la demande et demeure fortement vulnérable aux aléas climatiques. Les superficies en terres agricoles irriguées ont significativement augmenté et l'utilisation des techniques d'irrigation économes en eau s'est améliorée. Si les investissements agricoles ont augmenté (particulièrement au Maroc et en Mauritanie), l'amélioration durable de la production et de la productivité agricoles demeure, dans tous les pays, tributaire de l'accroissement significatif des investissements dans la recherche, visant à améliorer les techniques de conservation des sols et de l'eau et à faire face à la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques, une vulnérabilité qui touche surtout les femmes et les jeunes. Les politiques d'innovation souffrent en outre d'un manque de coordination et d'implication du secteur privé. Aucun pays n'atteint la cible minimale recommandée par l'Union africaine, qui est de 1 % du PIB dédié à la recherche-développement.

La réduction du chômage et l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes figurent parmi les priorités des politiques publiques globales et parfois sectorielles et devraient être systématiquement déclinées au niveau territorial. Ces questions doivent être abordées dans un cadre global et mieux articulé qui implique une série de mesures qui se renforcent mutuellement. Celles-ci portent sur la diversification des structures économiques, la réduction des inégalités en matière de développement territorial qui ont induit un exode massif des jeunes vers les centres urbains, l'intégration du secteur informel (premier employeur des jeunes aujourd'hui), la résorption du déséquilibre entre les qualifications et les besoins des secteurs économiques, l'élargissement et un meilleur ciblage des structures de soutien à l'entrepreneuriat. Des programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes et leur insertion professionnelle et à promouvoir l'entrepreneuriat ont été mis au point. Tous les pays ont mis en place des structures dédiées comme l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes en Algérie (ANSEJ), l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) au Maroc, l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ) en Mauritanie et l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) en Tunisie. Toutefois, tous ces dispositifs, dont le coût est relativement élevé, ont un impact global limité. Ils ne touchent qu'un petit nombre de jeunes et sont insuffisamment ciblés.

D'importants aspects liés au travail précaire, à l'emploi informel, à la couverture sociale et aux disparités dans l'emploi (genre, régions, secteurs d'activité), ne bénéficient pas d'une attention suffisante.

L'accès à l'électricité (cible 7.1) est quasi généralisé, sauf en Mauritanie (38,8 % en 2014). Les pays se sont fixés pour objectif de renforcer la sécurité énergétique à travers la mise en place de nouvelles capacités de production d'électricité, la diversification du mix énergétique dominé à plus de 70 % par les combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon) et la valorisation de l'important potentiel d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, CSP) et d'efficacité énergétique. Ces deux derniers secteurs offrent par ailleurs des opportunités pour développer de nouvelles filières industrielles créatrices de valeur ajoutée et d'emplois durables. Tous les pays se sont engagés, dans le cadre de leur contribution déterminée nationale (CDN), à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020. Bien que les objectifs que se sont fixés les pays soient ambitieux, les progrès réalisés en matière de transition énergétique varient d'un pays à l'autre. Le Maroc et la Mauritanie ont accru significativement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mais les efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique doivent encore être renforcés.

Les économies des pays du Maghreb sont insuffisamment diversifiées, peu sophistiquées, avec une offre exportable encore limitée et une dépendance relative à l'égard des importations. L'industrie manufacturière, principal pilier du développement économique et social, offre la possibilité de développer des secteurs à plus forte valeur ajoutée et de créer des emplois. Pourtant, la part de ce secteur dans le PIB n'a pas connu d'évolution significative ces dernières années. Sa contribution à l'emploi demeure également limitée. Alors que les produits de moyenne et haute technologie représentent environ 80 % de la production manufacturière dans les pays industrialisés, leur part atteint à peine 10 % dans les pays du Maghreb. L'intégration industrielle, c'est-à-dire le développement du contenu local, est un véritable enjeu stratégique qui nécessite de développer des programmes innovants qui permettraient de remplacer une grande partie des importations industrielles et de stimuler les exportations. A l'heure actuelle, la contribution de l'industrie à l'effort national de recherche-développement et d'innovation demeure marginale. L'adaptation au risque climatique, la réduction des émissions de gaz à effet

de serre (EGES) et l'efficacité énergétique ne sont pas explicitement pris en compte dans les politiques industrielles.

La lutte contre la désertification, la gestion des ressources en eau et la préservation du couvert végétal forestier constituent des défis majeurs pour les pays. La désertification et la dégradation des terres menacent environ 80 à 90 % du territoire national, selon les pays. D'importants projets et programmes ont été réalisés dans le cadre des Plans d'action nationaux de lutte contre la désertification (PAN-LCD) et des stratégies sectorielles, mais les réalisations (stabilisation des dunes littorales et continentales, reboisement) demeurent insuffisantes, au regard de l'ampleur des défis qui sont exacerbés par les changements climatiques.

L'adaptation aux changements climatiques figure parmi les priorités des pays, qui ont tous lancé le processus d'élaboration du Plan national d'adaptation (issu du Cadre de Cancun sur l'adaptation). L'adaptation fait partie intégrante des contributions déterminées nationales des pays, présentées au titre de l'Accord de Paris sur le climat. Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), les pays ont réalisé des progrès sur le plan institutionnel et législatif et mis en place des mécanismes financiers dédiés. Des faiblesses persistent en matière de connaissances et d'évaluation détaillée des risques majeurs et de leur prise en compte dans les décisions liées à la planification nationale, à l'investissement et au développement. L'adoption d'une politique de gestion multirisques, plus structurée et plus inclusive et le renforcement de la coordination des intervenants (départements ministériels, organismes publics ou semi-publics) font partie des défis à relever.

***La coopération régionale est appelée à jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030***, en permettant aux pays de relever leurs défis communs, grâce à l'adoption de solutions plus adaptées, plus rentables et transférables. Les principaux accords conclus en 2015 (Programme 2030, Agenda 2063, Accord de Paris sur le climat, Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement) privilégient le soutien aux projets et aux cadres de coopération qui encouragent l'intégration régionale et favorisent la coopération et l'échange de données d'expérience, en particulier en Afrique.

Le Maghreb, qui représente un marché de plus de 90 millions de consommateurs, est l'une des régions les moins intégrées sur le plan intra-régional mais aussi en matière d'intégration à l'économie mondiale. Le commerce intra-magrébin représente environ 3 % du total du commerce extérieur des cinq pays (3,35 % - CEA, 2012) et les projets d'investissements directs étrangers intermaghrébins, émanant principalement du Maroc et de la Tunisie, demeurent limités.

Si les priorités régionales sont assez clairement définies, peu de cadres stratégiques sont aujourd'hui disponibles pour encadrer l'action maghrébine et il n'existe pas non plus d'objectifs chiffrés à l'échelle maghrébine. En outre, alors que les pays partagent les mêmes enjeux stratégiques, les politiques nationales sont rarement conçues avec l'objectif de favoriser la coopération maghrébine. L'Union du Maghreb arabe (UMA) et les pays membres doivent redoubler d'efforts pour traduire en actions concrètes les nombreux engagements pris dans le cadre de l'UMA et travailler ensemble à résoudre des problèmes d'intérêt commun, en particulier pour harmoniser les politiques et les réglementations, stimuler le commerce agroalimentaire intra-régional, créer des chaînes de valeur régionales, favoriser le développement des infrastructures transfrontalières énergétiques et promouvoir l'échange de connaissances et de données d'expérience et le transfert de technologie.

L'UMA a un rôle important à jouer pour accompagner ses pays membres dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Pour cela, elle doit renforcer son rôle de leadership en matière de coordination régionale en vue de faciliter la synergie des interventions des partenaires de développement à l'échelle de la sous-région et en améliorer l'impact, grâce à une meilleure mutualisation des ressources. Elle devra orienter ses efforts autour de cinq axes majeurs :

- L'élaboration d'une stratégie maghrébine de développement durable en appui aux efforts de ses pays membres dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- Le suivi régulier de la situation, des progrès et des perspectives du développement durable à l'échelle maghrébine ;
- Le renforcement des capacités du personnel de l'institution ;
- Le partage de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre ses États membres dans des domaines clés comme la statistique, la recherche et l'innovation technologique, la formation des compétences, etc. ;
- La mise en œuvre d'initiatives sous-régionales, en appui aux initiatives et programmes continentaux lancés par l'Union africaine.